



ÉOLIENNES LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

*Le nombre d'éoliennes va encore augmenter en France.
Une montée en puissance qui provoque l'exaspération
de nombreux Français, décidés à tout faire
pour mettre un terme à la défiguration des paysages.*

Par Ghislain de Montalembert



Stéphane Bern veut
faire entendre au plus
haut niveau la colère
des Français
contre les éoliennes.



Une menace pèse sur la France, la beauté de ses paysages ruraux, la quiétude de ses habitants : quelque 6 500 nouvelles éoliennes terrestres verront le jour à l'horizon 2028, venant s'ajouter aux 8 000 machines déjà installées sur le sol français (soit le quatrième parc éolien terrestre européen).

Et ces pylônes seront près de 20 000 d'ici à quelques années, peut-être même 50 000 en 2050 si la France, obéissant aux pressions des écologistes, de l'Allemagne ou de Bruxelles, décidait de remplacer son électricité d'origine nucléaire par des énergies renouvelables. Au cœur des campagnes, l'exaspération est désormais à son comble : beaucoup d'habitants sont d'ores et déjà directement concernés, ou menacés, par la prolifération de ces étranges monstres d'acier géants qui brassent du vent, font du bruit, donnent des maux de tête et clignotent dans la nuit pour rappeler leur présence à ceux qui seraient tentés – mais est-ce seulement possible ? – de les oublier. Les appels au secours affluent vers les associations qui se sont créées spontanément, au fil des ans, pour tirer la sonnette d'alarme et dénoncer « le scandale des éoliennes », à l'instar de Stéphane Bern (*lire p. 31*) qui se fait le porte-parole de cette fronde inédite.

Arielle Borne et son mari, Hervé, ne décolèrent pas. Il y a quatre ans, ce couple a repris le château familial d'Ainay-le-Vieil, dans le Cher, propriété des La Tour d'Auvergne (nom de jeune fille d'Arielle) depuis 1467. Ils y ont engagé d'importants travaux de restauration (couverture, maçonnerie...) et d'embellissement, ouvert un restaurant, développé une activité de chambres d'hôtes et de gîtes et ont multiplié les efforts pour attirer 17 000 visiteurs par an vers cette superbe forteresse féodale baptisée « le Carcassonne du Berry ». Et voilà qu'un projet d'éoliennes (quatre machines, voire sept selon le projet initial) pointe son nez à moins de 5 kilomètres de ce joyau architectural, pourtant protégé au titre des Monuments historiques et membre fondateur de la route Jacques-Cœur !

LE PATRIMOINE MÉPRISÉ

Time vient encore dernièrement de citer Ainay-le-Vieil comme un incontournable à redécouvrir dans la Vallée de la Loire. « *Qui aura envie, désormais, de venir chez nous ?* » interroge Arielle Borne, inquiète pour l'avenir de ce lieu qu'elle aime depuis sa plus tendre enfance. « *Il y a en France un vrai mépris du patrimoine, qui fait pourtant la richesse de notre pays* », estime la jeune femme. Le futur parc éolien de La Perche sera difficile à rater. Comme l'a



souligné l'architecte des bâtiments de France, « la présence de ce dernier, en position ultradominante sur le paysage bocager ne saurait être ignorée et semble particulièrement incongrue par rapport à l'échelle de ses éléments (haies, arbres, maisons, etc.). » Impossible non plus de manquer les éoliennes depuis le chemin de ronde ouvert à la visite ; ou depuis les tours de l'enceinte intérieure, au même niveau que les rotors en mouvement ! Rien n'y a fait cependant, ni les 650 observations (dont seulement 30 favorables au projet) déposées auprès du commissaire enquêteur, ni les soutiens exprimés par la présidente de la Société des amis de la forêt de Tronçais (SAFT), La Demeure historique, les Vieilles maisons françaises (VMF) ; ni encore l'avis défavorable des communes et communautés de communes concernées. Outre Ainay-le-Vieil, pas moins de six monuments historiques sont impactés par le projet éolien de La Perche, dont, notamment, la fameuse abbaye de Noirlac.

Un cas isolé ? Loin de là. Partout en France, les exemples fourmillent. « Le mouvement en faveur de l'éolien s'intensifie. On a désormais changé de registre », s'inquiète Philippe Toussaint, président des VMF. En Normandie, c'est un projet d'éoliennes, encouragé par la communauté de communes des Sources de l'Orne, qui menace les abords de la cathédrale de Sées. En Bretagne, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) se bat contre l'implantation, par une filiale du groupe canadien Boralex, d'un parc de 16 éoliennes de 185 mètres de haut, d'une emprise au sol de 16 hectares pour un périmètre de 331 hectares, au cœur de la forêt de Lanouée (Morbihan), pourtant protégée en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Dans la Sarthe, les habitants s'inquiètent de la construction

Les éoliennes écrasent le paysage. À côté d'elles, même les arbres ont l'air lilliputiens

annoncée de huit éoliennes à seulement 7 kilomètres du château du Lude et de ses jardins, classés respectivement monument historique et jardin remarquable (une pétition a été lancée sur *Change.org* contre ce projet). Et que dire des 22 mâts de 125 mètres de haut installés à proximité immédiate de la montagne Saint-Victoire chère à Cézanne, dans le Var ! Déclarés illégaux par le tribunal administratif en mars dernier, ils sont cependant toujours en place ; le promoteur qui les exploite avait jusqu'au 24 mai pour déposer un dossier d'autorisation environnementale, démarche que dans sa précipitation, il avait omis d'entreprendre...

JUSQU'À 245 MÈTRES DE HAUT

L'opposition au développement de l'éolien n'a jamais été aussi forte dans notre pays. Elle tend aussi à mieux s'organiser, même si ses porte-parole forment un cortège hétéroclite. Outre les défenseurs du patrimoine (VMF, La Demeure historique...), on retrouve parmi les opposants les chasseurs qui voient fuir le gibier apeuré par les grands mouvements des éoliennes, les amis des oiseaux migrateurs qui trouvent la mort entre leurs pales géantes, les pêcheurs, menacés par le développement de l'éolien en mer... Mais le gros des troupes est désormais constitué de simples particuliers qui voient soudain poindre à l'horizon de leur jardin ou de leur village un projet éolien. Avec toutes les conséquences que l'on connaît sur leur



Les pêcheurs,
premières victimes
du projet éolien de la
baie de Saint-Brieuc.

tranquillité, leur santé, mais aussi le prix de leur bien immobilier, aussitôt dévalué de 20 à 30 %. Qui voudrait acheter une maison offrant une vue sur une ferme d'éoliennes de 145 mètres de haut ? Dans le meilleur des cas, car, aujourd'hui, les éoliennes de dernière génération grimpent jusqu'à 245 mètres de haut... Plus que la tour Montparnasse (210 mètres) qu'il faudrait surélever de dix étages pour les dépasser ; presque autant que la tour Eiffel (324 mètres)... Ce sont ces éoliennes géantes, désormais, qui ont la cote chez les promoteurs : elles sont plus rentables.

« Si l'opposition aux éoliennes est assez disparate et éclatée, des rapprochements s'opèrent néanmoins de plus en plus souvent, notamment entre les associations de défense du patrimoine et celles qui défendent les intérêts des riverains », remarque Julien Lacaze, président de l'association Sites & Monuments-SPPEF. « Avec des éoliennes qui vont quasiment doubler en nombre d'ici à 2028 – mais aussi en hauteur car il faut aller chercher la puissance des vents là où elle se trouve –, limiter notre combat à la défense du seul patrimoine bâti n'a plus vraiment de sens, explique-t-il. La qualité de vie des riverains, qu'ils soient propriétaires de bâtiments patrimoniaux ou de simples habitations, est de plus en plus au cœur des préoccupations, de même que l'enlaidissement des paysages qui concerne l'ensemble des Français. On retrouve les mêmes machines partout. Qu'on les juge belles ou laides, elles banalisent le paysage et font perdre leur identité à des zones qui ne sont pas vraiment des zones industrielles et plus vraiment la campagne. Mais surtout, elles écrasent le paysage et créent un vrai problème de rapport d'échelle : à côté des éoliennes géantes, les maisons paraissent ridiculement petites, même les arbres les plus grands ont l'air lilliputiens... »

En juin dernier, cinq associations de défense du patrimoine, des paysages et des riverains (Fédération Environnement Durable, Vent de colère, Sites & Monuments, Patrimoine-Environnement et VMF) ont déposé une requête sommaire devant le Conseil d'État pour réclamer l'annulation de l'instruction du 26 mai 2021 dans laquelle le ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, demandait aux préfets de région de réaliser une cartographie des zones favorables pour assurer un développement des projets éoliens « plus harmonieux et mieux répartis, au regard d'enjeux de saturation locale, tout en exploitant pleinement le potentiel des zones propices ». La ministre a donné six mois aux préfets pour rendre leurs conclusions, en vue de finaliser les projets un an après celles-ci. « On sent bien que l'État accentue la pression sur le corps préfectoral. C'est un véritable rouleau compresseur qui a été mis en place, s'insurge Philippe Toussaint. Le président de la République avait pourtant laissé espérer un moratoire sur l'éolien en janvier 2020. Mais Mme Pompili n'en fait qu'à sa tête. Elle est plus que jamais déterminée à avancer. Il y a fort à parier que le patrimoine bâti comme le patrimoine paysager, qui forment un ensemble indissociable à préserver coûte que coûte, en fassent les frais. »

L'UNION FAIT LA FORCE

Pourquoi une telle précipitation ? La ministre semble mettre un point d'honneur à respecter les objectifs de développement des énergies renouvelables inscrits dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). « Le développement des énergies renouvelables électriques passera inévitablement par une croissance du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre, dont les capacités installées devront être multipliées respectivement par 5 et 2,5 entre



2019 et 2028 », a-t-elle précisé dans une circulaire publiée fin mai sur le site Légifrance.

« *L'union fait la force ! Il faut se coaliser, et résister* », lance Jean-Louis Butré, président de Fédération Environnement Durable (FED), passé par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) puis Rhône-Poulenc. La FED rassemble autour d'elle 1 600 associations qui se battent, sans relâche, sur le terrain. « *Les mesures sanitaires ne facilitent pas les choses, et réunir nos adhérents est devenu quasi impossible*, glisse Jean-Louis Butré. *Cela va bien entendu handicaper notre capacité de résistance et les promoteurs éoliens vont en profiter, car rien ne les empêche, pendant ce temps, d'aller négocier en secret avec les maires des petites communes rurales et les particuliers. Mais nous poursuivons notre combat, reprend-il. Nous avons lancé de nombreux recours devant le Conseil d'État et nous allons en déposer de nouveaux au niveau européen. Localement, nos associations continuent de contester en rafale d'innombrables demandes de permis d'exploitation d'éoliennes. Nos moyens sont, certes, 100 000 fois moins importants que les organismes que nous avons en face de nous, mais nous parvenons malgré tout à faire capoter des projets et à mettre des bâtons dans les roues des promoteurs. Nous travaillons en réseau – c'est notre grande force – avec des bénévoles qui nous apportent leurs compétences. Notre agilité est précieuse face à des structures qui sont souvent très lourdes !* » Dernièrement, la Fédération Environnement Durable est montée au créneau, suite aux propos tenus par Jean-François Carencio, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). « *Que ceux qui ne veulent pas des éoliennes soient privés d'électricité* », a lancé imprudemment ce dernier sur le plateau de LCI (7 juillet), estimant que la promesse d'une énergie abondante et disponible pour tous est une promesse républicaine et qu'il faut en accepter les contraintes. Choquée, la FED a réclamé sa démission. Sans beaucoup d'espoir.

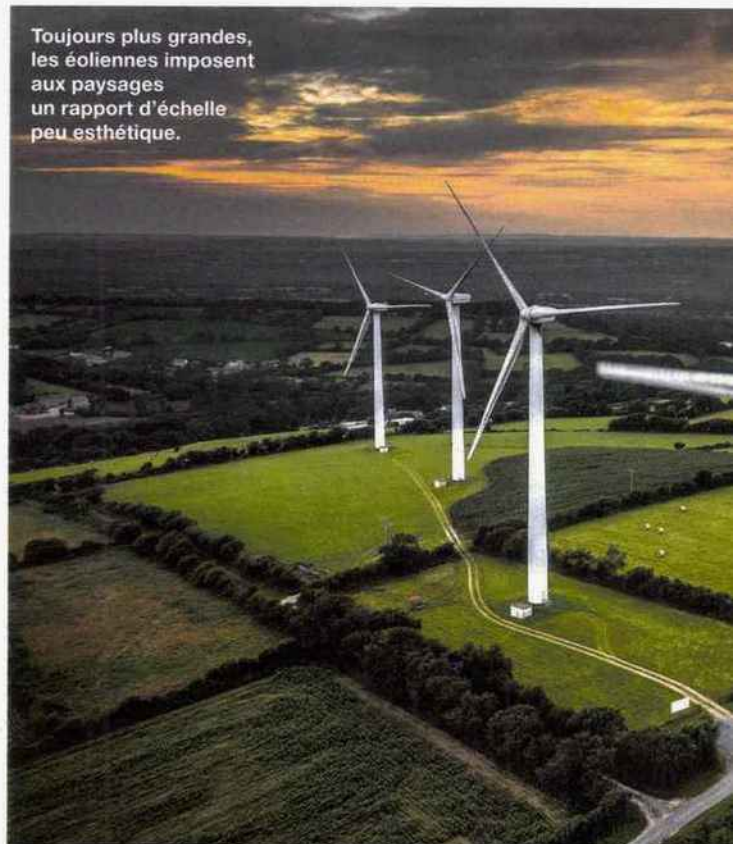
LES MAIRES EN PREMIÈRE LIGNE

Derrière ces combats de David contre Goliath pointe le ressentiment de nombreux Français qui, dans les campagnes notamment, n'ont plus le sentiment d'être entendus, compris ou même considérés par le pouvoir central qu'incarnent les préfets. « *Les maires des petites communes sont en première ligne. Certains ont subi le TGV, la ligne à haute tension, l'autoroute... Et maintenant, ils ont les éoliennes que leur collègue de la commune voisine a accepté d'installer en limite de son territoire, pour en retirer tous les avantages financiers sans en subir les inconvénients !* » explique Pierre-Emmanuel Picard, à l'origine de la création de Vent des maires, avec Brigitte Pistre

Les associations multiplient
les recours pour mettre
des bâtons dans les roues
des promoteurs éoliens

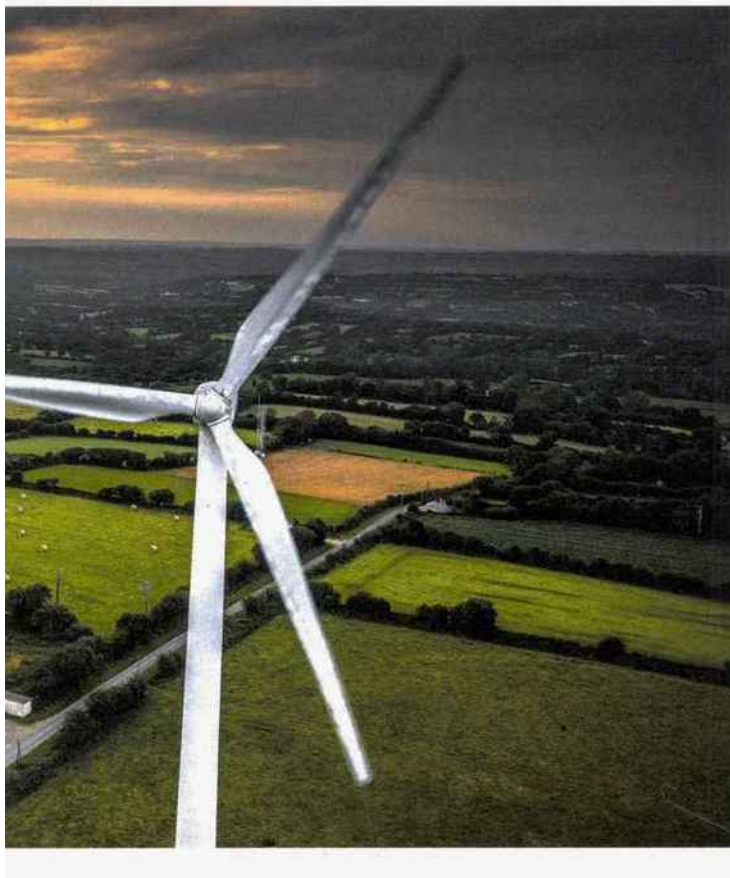


Toujours plus grandes,
les éoliennes imposent
aux paysages
un rapport d'échelle
peu esthétique.





Stéphane Bern en compagnie de Brigitte Pistre, Michel Couder et Pierre-Emmanuel Picard, à l'origine de la création de Vent des maires.





Manifestation
des pêcheurs à
Saint-Quay-Portrieux
(baie de Saint-Brieuc),
le 3 mai dernier.

(maire de Frazé, Eure-et-Loir) et Michel Couder (maire de Courcival, Sarthe). Lancé début mai, ce collectif, qui dénonce « les dangers d'une transformation radicale de la campagne », a déjà rassemblé plus de 470 maires et au total, 700 élus en colère.

LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE

Chaque jour, un à deux maires de petites communes rurales le rejoignent. « Le constat est simple : le maire est au cœur de la décision de tout ce qui concerne sa commune, sauf pour l'éolien qui lui échappe totalement. Beaucoup sont révoltés de ne pas avoir la parole sur un sujet aussi sensible », reprend Pierre-Emmanuel Picard. Le Sénat avait pourtant proposé au printemps de créer un droit de veto des communes pour bloquer les projets éoliens non désirés (amendement Courtial). Mais la ministre Barbara Pompili s'y est opposée avec fermeté, « au risque, estime Pierre-Emmanuel Picard, d'accroître ce ressenti d'un pouvoir central autoritaire, ce sentiment d'un manque de démocratie qui ne peut qu'alimenter la colère sur le terrain ». Cette grogne qui monte dans les campagnes – et qui rejoint, quelque part, celle des « gilets jaunes » ; ou, aujourd'hui, celle des anti-passe sanitaire qui refusent que l'État leur impose la vaccination – sera-t-elle l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle ? Marine Le Pen ne cache pas son opposition à la prolifération de l'éolien en France, donnant le sentiment de vouloir récupérer le combat des associations qui n'apprécient guère la manœuvre. Xavier Bertrand (lire p. 36) affiche lui aussi sa sensibilité au sujet (il est directement



Avec le nucléaire, la France dispose déjà d'une électricité propre et peu coûteuse

concerné : les Hauts-de-France rassemblent près du tiers de l'éolien national et plus de 2 600 éoliennes autorisées). Est-ce parce qu'il voit le danger venir que le président de la République, lors de son déplacement en Polynésie française fin juillet, a défendu « *le pragmatisme au cas par cas* » sur les projets éoliens et solaires afin de « *ne pas abîmer nos paysages* » ? « *Je tiens aux paysages de France et je pense que c'est une part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité* », a plaidé Emmanuel Macron. Des propos qui font réagir Philippe Toussaint : « *À quoi sert-il d'affirmer, comme le fait le Président, son amour des paysages si le dispositif économique et réglementaire qui crée cette course folle n'est en aucune façon atténué, mais au contraire renforcé par la nouvelle loi climat et la création de quotas régionaux ? Interroge-t-il. Comment accepter que des éoliennes de plus de 200 mètres de haut continuent de pouvoir être implantées à 500 mètres d'habitations ? Cette déclaration n'est encore que du vent.* »

UN NON-SENS ÉCOLOGIQUE

La fronde antiéoliennes a par ailleurs bien d'autres griefs à faire valoir que la simple détérioration des paysages. Au fil du temps, ses arguments se sont étoffés, affermis. Les experts sont venus éclairer la réflexion des militants, ou des simples riverains en colère. Ils ont décortiqué pour eux les tenants et les aboutissants du développement de ce nouveau marché qui fait la fortune de bien des sociétés, souvent étrangères, et semble obéir à des enjeux beaucoup plus financiers et géopolitiques qu'écologiques. Dans *La Peste éolienne* (Hugo & Cie, mai 2021), l'ancien inspecteur général des Finances et conseiller à la Cour de cassation Patrice Cahart explique pourquoi les éoliennes n'apportent rien à la France sur le plan écologique, notre production électrique d'origine nucléaire étant à peu près exempte de carbone. Pire : du fait de l'intermittence des vents, les éoliennes ne fonctionnent qu'une partie du temps (à environ 25 % de leur puissance), ce qui nécessite, compte tenu de l'impossibilité de stocker l'électricité, d'avoir recours à des énergies polluantes en complément pour satisfaire la demande des utilisateurs et éviter le black-out électrique (c'est pour cette raison que l'Allemagne, qui compte cinq fois plus d'éoliennes que la France, émet beaucoup plus de CO₂ que nous). Une aberration que dénonce avec force le film *Éoliennes : du rêve aux réalités* (Documentaire et vérité), récemment réalisé par Charles Thimon. L'originalité de ce film tient tout d'abord à son mode de financement, par le biais d'une campagne participative lancée en septembre 2020 lors d'une réunion au Cercle de l'Union Interalliée, en présence notamment de son président Denis de Kergorlay, fin connaisseur du sujet



Un scandale financier qui, avec le soutien de l'État et de l'Europe, fait la fortune de sociétés étrangères

(il est l'auteur, avec Pierre Dumont, d'*Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé*, Éditions François Bourin, novembre 2018), de Jean-Louis Butré, de Michel Rousseau (président de la Fondation Concorde, qui planche sur une « nouvelle PPE pour relancer la France »), du philosophe Pascal Bruckner, ou encore de chefs d'entreprise et de membres de l'Interallié sensibles à la question. Au total, plus de 900 contributeurs ont permis de récolter les quelque 150 000 euros nécessaires à la réalisation de ce film de deux heures particulièrement bien documenté, même si on peut lui reprocher de ne défendre que le point de vue des « anti ».

DES ENJEUX CACHÉS

Les experts y ont largement la parole, notamment Jean-Marc Jancovici, qui se montre très incisif. Ce polytechnicien, suivi par des milliers de followers sur les réseaux sociaux, dénonce cette transition énergétique qui ne sert en rien l'écologie, mais aussi le scandale financier consistant à surpayer l'électricité d'origine éolienne par rapport au prix du marché, ce qui offre une véritable rente aux entreprises du secteur, assortie d'une garantie d'achat en volume. Il explique pourquoi l'Allemagne a tout intérêt à voir les Français abandonner le nucléaire (lequel nous permet de bénéficier d'une électricité deux fois moins chère que les Allemands) et démontre pourquoi les gaziers, appelés en renfort pour résoudre les problèmes d'intermittence, soutiennent avec tant d'énergie l'éolien. Avec ce film, diffusé sur YouTube et déjà regardé par plus de 200 000 personnes depuis son lancement, le 1^{er} juin, les résistants disposent désormais d'arguments tous à la fois écologiques, économiques et géopolitiques imparables. « *J'ai participé dernièrement à un débat qui a suivi la projection à 20 h 30 de ce film dans un cinéma de la ville de Sées. À une heure du matin, nous étions encore une centaine à discuter sur place, preuve que le sujet passionne les Français* », témoigne Philippe Toussaint, qui estime désormais prioritaire d'obtenir de Bruxelles la classification du nucléaire parmi les investissements durables, au même titre que les énergies renouvelables (compte tenu de son faible bilan carbone) ; et urgent de « *revoir le prix de rachat par EDF de l'électricité d'origine éolienne qui garantit actuellement aux investisseurs un rendement totalement artificiel de l'ordre de 35 %* ». Qui paye la note ? Les contribuables, bien entendu, par le biais d'une taxe prélevée sur leur facture d'électricité. À l'approche de la présidentielle, le vrai débat de fond sur l'éolien ne fait que commencer. Il concerne beaucoup plus de Français qu'on ne le croit. ■

Ghislain de Montalembert